



**MIZMOR LETODA – le chant du remerciement**

**Par Rav Moché Mergui, Roch Hayéchiva**

La TORAH dit (PARACHAT EMOR 22-29) : « Lorsque vous offrirez un sacrifice de remerciement à HACHEM, faites ce Korban Toda de manière à être agréé ! »

Le Roi David a composé le centième TEHILIM, intitulé MIZMOR LETODA. Ce psaume était chanté par les LEVIIM dans le BET HAMIKDASH, durant l'offrande du KORBAN TODA, pour avoir survécu à un grand danger.

Ce psaume est récité tous les jours dans les PSOUKE DEZIMR'A, chaque matin en reconnaissance de tous les BIENFAITS journaliers dont HAKADOSH BAROUKH' HOU nous gratifie.

Dès le premier cri de la naissance, on s'exclame : TODA RABA, Tu m'as donné la vie ! La première pensée dès le réveil du matin, est pour HACHEM : l'être humain récite « Modé Ani Léfanéh'a [Merci de m'avoir rendu mon âme] ! »

De même, la dernière pensée de la vie doit être « Merci HACHEM de m'avoir accordé la vie jusqu'à ce jour ! »

Il nous revient de glorifier HACHEM dès le début de la vie jusqu'à sa fin en disant : Que Ton Nom soit Béni à tout jamais !

MIZMOR LETODA, le centième psaume, s'inscrit comme les cent Bénédiction de Grâce que l'être humain doit réciter tous les jours pour remercier HACHEM de tous ses Bienfaits.

La Amida est composée d'une bénédiction spéciale de remerciement : « Modim Anah'nou lakh' [nous te rendons hommage, car Tu Es notre D. et le D. de nos pères]. » Le mot hébreu MODIM possède une valeur numérique de cent, comme les cent socles d'argent qui soutenaient les

parois du Tabernacle. Il en est de même pour les cent Bénédiction quotidiennes, qui sont l'expression de notre pleine reconnaissance envers HACHEM, et forment les piliers de notre programme journalier.

La deuxième bénédiction du BIRKAT HAMAZONE est « NODE LEKHA [nous te remercions] ». La valeur numérique du mot hébreu NODE en hébreu est 65, comme le Nom divin. Avec cette Bénédiction, nous remercions HACHEM de nous avoir donné la terre d'Israël, de nous avoir fait sortir d'Egypte, d'avoir scellé la Brit Mila dans notre chair. Nous remercions HACHEM pour la TORAH que TU nous a enseignée, pour les Mitsvoth que TU nous a fait connaître, pour la Vie, la Grâce et l'Amour dont TU nous gratifies, pour la nourriture que TU nous donnes chaque jour, et pour tant d'autre Bienfaits.

Le Roi David dit dans TEHILIM 92 : « Mizmor Chir Leyom Ha Chabbat ». Il nous exhorte ainsi à proclamer : il est bon de rendre hommage à HACHEM, de Le remercier, de chanter Son Nom suprême : « Tov Léodot laHachem » !

Nos Sages nous enseignent dans le MIDRASH que dans les temps futurs, tous les sacrifices et toutes les prières seront supprimés à l'exception du KORBAN TODA, et que les prières de reconnaissance à l'égard des Bienfaits divins ne prendront jamais fin.

MIZMOR LETODA : « Acclamez HACHEM toute la terre ! Sachez que HACHEM est D. ! C'est LUI Qui nous a fait et pour LUI nous sommes son peuple, le troupeau dont IL est le pasteur. Car HACHEM est bon, Sa grâce est éternelle, Sa Bienveillance s'étend de générations en générations. »

***L'excellence de l'être***

Dans notre Paracha figure le commandement de la sanctification du Nom Divin – “Kidouch Hachem”. Cette mitsva connaît de nombreuses façons d'être pratiquée tel que le Talmud nous l'enseigne, ainsi que le Rambam Yésodé Hatora. Une question s'impose, tel que le remarque Rav Yoh'anane Reiner (Vétaher Libéno page 555) au nom du Sfat Emet : pourquoi ce commandement figure parmi les lois propres aux Cohanim ? Et de répondre : chaque juif, quel que soit son affiliation, même celui qui n'est pas Cohen, issu de famille noble, peut et doit atteindre ce niveau de sanctification du Nom de D'IEU. Chacun doit se voir comme un Cohen qui sanctifie le Nom de D'IEU au Temple ! Chacun détient le pouvoir de se hisser vers les sommets les plus hauts. L'excellence est le bien de tout le monde !

***Education des enfants***

Notre Paracha dès son début nous parle des lois relatives au Cohen. Rachi écrit : les grands doivent s'occuper des petits. On a l'habitude de comprendre des propos de Rachi que le Cohen adulte doit montrer au Cohen enfant les lois relatives à la prêtrise. En somme il serait inscrit ici la notion d'éducation des enfants. Rav Barouh' Sorotskin s'interroge (Ets Hadaat page 52) : pourquoi le concept et le devoir d'éducation des enfants a été inscrit dans la Tora dans les lois relatives au Cohen puisque ce devoir d'éducation incombe même à ceux qui ne sont pas Cohen ? C'est, répond-il, parce que le Cohen a une double mission dans son devoir d'éducation : 1/ éduquer les enfants à suivre le bon chemin dans la vie, s'inscrire dans les rails de l'accomplissement de la Tora, 2/ éduquer les enfants à devenir eux-mêmes des bons Cohanim pour guider le peuple d'Israël. Cela veut dire que l'éducation a pour enjeu de faire bondir l'enfant vers les sommets de l'excellence, pour lui-même et pour tout le peuple ! S'occuper des petits pour qu'ils soient grands, pour qu'ils deviennent grands à leur tour.

***Spiritisme et spiritualité***

Notre Paracha ouvre par les lois relatives aux Cohanim. La fin de la Paracha précédente traite de l'interdit de consulter le “ov” et le “yidéoni” – traduisez (simplement) la nécromancie, la consultation des morts. Pourquoi ces deux sujets sont juxtaposés, demande Rav Reouven Karlinstein (Yéh'í Réouven page 207). Le Baal Hatourim répond : si tu veux connaître le futur, ne consulte pas le spiritisme mais adresse-toi au Cohen qui question D'IEU par le “ourim vétoumim” qu'il porte sur son pectoral. Consulte donc le spirituel. Quelle différence y-a-t-il entre ces deux systèmes ? C'est-à-dire, selon cette opinion, la Tora ne nous interdit pas de connaître le futur, mais ce qui est interdit c'est l'origine de la réponse, qui consulte-t-on ?! On peut interroger le futur, mais pas par tous les moyens ! Rabi Yéhonatan Eibeshits explique : les peuples consultent les morts mais nous, nous consultons l'Esprit Saint. L'origine de la réponse a toute son importance, tout autant que la réponse si ce n'est plus ! Parfois ce n'est pas la réponse qui est intéressante mais c'est d'où elle vient, il y a tout un esprit dans la réponse donnée, lorsqu'on consulte les morts la réponse est composée de la mort mais lorsqu'on consulte la vie alors l'élan de la réponse est la vie !



<p align="center"><b>Horaires Chabat Kodech Nice</b> <b><u>Vendredi 17 mai 9 Iyar</u></b> <b>Entrée de Chabat 20h</b> <i>Pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage</i> <b>AVANT d'allumer</b> <b><u>Samedi 18 mai 10 Iyar</u></b> <b>Réciter le Chémâ avant 9h00</b> <b>Sortie de Chabat 21h43 / Rabéno Tam 22h22</b></p>
---

### ***L'égo et la Tora***

Au chapitre 21 verset 13 nous pouvons lire que le Cohen Gadol n'a pas le droit d'épouser une veuve à la différence du Cohen dont seule la divorcée lui est interdite. Essayons de comprendre quelle est la particularité du Grand Cohen dans ce commandement ? Rav Ben Tsion Moutsapi (Dorech Tsion page 383) rapporte au nom du Rav HaH'ida le commentaire suivant : le Cohen Gadol connaît le "Chem Haméforach" – le nom divin, s'il avait le droit d'épouser une veuve les gens diraient qu'il a employé le Nom Sacré pour que le mari meurt afin qu'il épouse sa femme ! Ne pas utiliser les secrets de la Tora et ses pouvoirs pour ses fins personnels ! Comme dit Pirké Avot (4-5) "al tasse kardom lah'for ba" – ne fais pas de la Tora une pioche pour creuser ! C'est-à-dire n'emploie pas la Tora pour tes intérêts personnels, c'est l'homme qui va vers la Tora, il ne doit pas ramener la Tora à son égo !

Rav Yitsh'ak Zilberstein (Alénoù Léchabéah' page 392) rapporte cette réponse au nom de Tossfot et s'exclame : le Cohen Gadol prononçait le Nom Sacré le jour de Kipour lorsqu'il rentrait dans l'endroit le plus sacré, et la Tora nous dit qu'il y a un soupçon, tout aussi lointain soit-il qu'à ce moment là il pense à utiliser le Nom Sacré pour que le mari meurt afin qu'il épouse sa femme ! Ceci nous montre la puissance du yetser hara (mauvais penchant) et ses discours de séduction, puisqu'il va détourner l'intention du Grand Cohen à ses intérêts personnels ; mais en même temps, poursuit le Rav dans son exclamation, nous pouvons déduire de là la surpuissance de la prière !

### ***Le défaut de l'autre***

Au chapitre 24 verset 19 la Tora dit « celui qui a commis un défaut à son prochain ainsi il lui sera fait ». C'est là un débat passionnant et fondamental quelle correction attribuée à celui qui blesse son prochain ? Le Talmud en débat longuement au huitième chapitre du traité Baba Métsiâ, et cette problématique a toujours suscité les sociétés à statuer le sort de celui qui cause un dommage à autrui. L'auteur du Alim Litroufa (page 397) rapporte une lecture intéressante. Le Talmud nous enseigne « le défaut que tu vois chez l'autre est celui qui se trouve en toi », c'est ce que dit notre verset « celui qui a commis un défaut à son prochain » c'est-à-dire le défaut que tu vois chez l'autre, « ainsi il lui sera fait » c'est-à-dire que ce n'est que le miroir de ton propre défaut ! La critique qu'on adresse à l'autre témoigne de notre propre mal-être !

### ***L'orgueil***

Dans les lois relatives au Cohen qui officie le Service au Temple la Tora énumère les défauts qui disqualifient le Cohen (chapitre 21 versets 17 à 21). Si tant est que la Tora parle de défaut physique, Rav Binyamin Zeev Rotenberg (rapporté dans Véchalal Lo Yeh'sar page 286) note au travers l'enseignement de Rav Achi au traité Méguila 29A que l'orgueil est également un défaut ! Le Cohen doit être animé de modestie lorsqu'il opère les sacrifices. Il y a dans ce commentaire une idée importante : le Cohen fait la connexion entre D'IEU et les hommes, ceux qui viennent apporter leur sacrifice, et naturellement il pourrait être animé d'orgueil et de se sentir supérieur aux autres. Cet orgueil est gênant, pourquoi ? certes avant tout car si tu es choisi pour une mission communautaire et collective ton orgueil n'a pas de sens, tu es déjà au sommet, mais me semble-t-il que cela a un impact sur la personne qui sollicite ton savoir-faire, si tu es orgueilleux tu l'empêches de s'améliorer et d'évoluer, tu la braques ; là ton orgueil devient la source de l'échec de l'autre...

# « Séfirat Haomer »

par Rav Imanouël Mergui

Dans notre Paracha au chapitre 23 verset 15 la Tora nous donne comme commandement de compter les sept semaines du Omer – séfirat haomer.

Les Maîtres s'interrogent de comprendre pourquoi nous ne récitons pas la bénédiction de "chéhé'h'éyanou" sur cette mitsva tel que nous le faisons pour de nombreuses mitsvot ? De nombreuses réponses sont proposées par les Maîtres (voir notamment Otsar Pélaot Hatora page 992).

Nous traiterons ici de la réponse du Kédouchat Lévi : lorsque les Enfants d'Israël étaient en Egypte ils avaient atteint quarante-neuf degrés d'impureté, mais D'IEU par sa grande bonté les a libérés de l'Egypte afin qu'ils se rapprochent de Lui, comme dit le verset (Chémot 3-12) « vous servirez D'IEU sur cette montagne ». Pour arriver jusqu'au don de la Tora ils devaient compter sept semaines afin de sortir de l'impureté qui les marquait, parallèlement à la femme nida qui doit compter sept jours de propreté – chiva nékiim avant de pouvoir se tremper au Mikvé (tel que l'explique le Ari zal). Il se trouve donc que les Enfants d'Israël attendaient avec impatience de sortir de cet état d'impureté afin de se rapprocher de D'IEU et pouvoir recevoir la Tora ! Et, s'il leur était possible de nettoyer cette impureté sans passer par les sept semaines de comptage du Omer ils l'auraient fait ! Compter le Omer est donc une situation dite "bédiavad" – à posteriori, le juif aspire effectivement à se rapprocher le plus vite possible de ce qui est saint, de D'IEU et de sa Tora, par conséquent, conclut-il, on ne récite pas la bénédiction de "chéhé'h'éyanou" avant de compter le Omer, puisque cette dernière témoigne d'un réjouissement de ce que l'on s'apprête à faire, or dans le Omer nous ne sommes pas content de ne pas pouvoir recevoir la Tora directement puisqu'il nous faut passer par cette zone de purification ! nous comptons le Omer pour nous purifier des quarante-neuf degrés d'impureté ce qui tarde la réception de la Tora. Il est enfoui dans ce comptage notre déception de ne pas pouvoir recevoir la Tora plus vite et plus tôt, on ne peut

donc pas réciter "chéhé'h'éyanou", cette déception enfouie elle-même notre aspiration profonde de vouloir recevoir la Tora au plus vite et au plus tôt.

Joignons à cette idée le commentaire du Sefer Hah'inouh' (Mitsva 306) : le peuple d'Israël n'existe qu'à travers la Tora ! C'est l'unique raison pour laquelle D'IEU libère Israël de l'Egypte, afin qu'ils reçoivent la Tora et la réalise comme le dit clairement la Tora Chémot 3-12, la Tora qui est le motif de la sortie d'Egypte est également le motif de tout le bonheur d'Israël, la réception de la Tora est plus grande que leur libération de l'esclavage ! C'est la raison pour laquelle nous avons reçu le commandement de compter le Omer afin de montrer notre grande aspiration d'atteindre ce jour du don de la Tora, effectivement compter les jours qui nous séparent d'un évènement prouve notre désir d'arriver à cet évènement !

Ce qui est extraordinaire dans cette idée est que nous devons prouver et noter notre désir fort de recevoir la Tor et de la pratiquer afin de pouvoir la recevoir. L'élan de la réception de la Tora est ce qui nous manque "un peu", comme si nous recevions la Tora par contrainte, parce que telle en est la volonté de D'IEU. Notre rapport à la Tora manque de notre investissement parce qu'il manque de notre conviction profonde à recevoir la Tora. Nous manquons quelque peu d'élan parce que nous ne sommes pas convaincus 1/ que la Tora est la cause de notre existence, 2/ que la Tora est la cause de notre bonheur. Ce n'est qu'en intégrant ces deux notions que nous pouvons la recevoir pleinement.

Nous devons être triste de ne pouvoir recevoir la Tora plus vite, alors nous ne disons pas la bénédiction de chéhé'h'éyanou ! Et nous comptons les jours pour exprimer cette aspiration profonde de la recevoir. Ce n'est qu'ainsi que nous bénéficions du nom d'Israël et de tous les bonheurs que D'IEU nous promet à travers la Tora !

**Dédié au Chalom en Erets Israël  
et la paix dans le monde**